

Les Centres de Ressources Autisme (CRA)

L'Histoire

Les Centres de Ressources Autisme ont été créés suite à un rapport paru en 1994 qui montre de « graves insuffisances des mécanismes de dépistage et d'orientation » pour l'autisme. Afin d'y remédier, quatre centres expérimentaux sont mis en place en 1999 dans le but de développer le diagnostic précoce.

Cette expérimentation ayant obtenu des résultats concluants, la généralisation des CRA a donc été actée dans le cadre du 1er Plan Autisme (2005–2007). Les pouvoirs publics ont alors validé la création d'un CRA par région française.

Le statut

Ils ont le statut d'établissement médico-social financé par les Agences Régionales de Santé (ARS) et sont le plus souvent attachés à une structure sanitaire de type CHU ou Etablissement Public de Santé Mentale (EPSM).

Les missions

Les missions des Centres de Ressources Autisme ont évolué depuis leur création et sont passées de 4 à 10. Elles sont définies règlementairement par le décret du 5 mai 2017 qui liste les conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement.

- Accueil, écoute, information, conseil et orientation.
- Promotion et diffusion des recommandations de bonnes pratiques et informations actualisées sur les TSA (Trouble du Spectre Autistique).
- Appui et expertise à la réalisation de bilans diagnostics et fonctionnels, et réalisation de ces bilans pour les cas complexes.
- Action de sensibilisation ou formation à destination des proches aidants et des professionnels.
- Concours aux équipes de MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).
- Contribution à la veille et réflexions sur les pratiques professionnelles.
- Participation aux études et recherches.
- Participation à l'animation du réseau régional des acteurs.
- Apport d'expertise et conseil aux ARS, services territoriaux de l'Etat et collectivités territoriales.
- Apport d'expertise et conseils aux instances nationales et internationales intervenant dans les TSA.

L'équipe pluridisciplinaire

Les CRA sont animés par une équipe pluri-professionnelle généralement composée des spécialités suivantes : des médecins psychiatres et pédopsychiatres ; des psychologues ; des infirmiers ; des orthophonistes ; des psychomotriciens ; des assistantes sociales ; des éducateurs spécialisés ; des secrétaires ; des documentalistes, etc.

Pour qui ?

Les CRA s'adressent à tous les publics concernés par l'autisme et les autres troubles envahissants du développement, et notamment : les enfants, les adolescents et les adultes avec trouble autistique ou autre TED - les familles des personnes autistes et les associations de familles ou de personnes TED - les professionnels des secteurs sanitaire et médico-social, de l'Education Nationale, des loisirs... - les organismes et les institutions comme les MDPH, l'Education Nationale, les centres de formation, les universités, les collectivités territoriales et administrations déconcentrées de l'Etat...

Les limites des CRA

Leurs missions sont nombreuses et, faute de moyens financiers en lien avec la charge de travail que chaque mission implique, les CRA sont amenés à prioriser certaines missions par rapport aux autres et voient leur qualité de service décroître.

La démarche diagnostique impliquant de nombreuses étapes, le temps entre la première prise de contact et la restitution du diagnostic est importante. En moyenne, cette durée était de 332 jours en 2021 pour les 27 CRA existants. Cette durée longue s'explique également par l'augmentation des demandes de bilan qui ont augmenté de 40 % entre 2020 et 2021.

le Groupement national des Centres Ressources Autisme (GNCRA).

Il a été créé en 2017, dans le cadre du 3ème Plan Autisme.

Le GNCRA est la tête de réseau nationale des Centres Ressources Autisme (CRA). Il a pour mission d'outiller, de structurer et d'harmoniser la qualité des services rendus par le réseau des CRA, mais aussi de diffuser les connaissances sur l'autisme auprès des publics.

Pour en savoir plus sur les centres ressources autisme, vous pouvez consulter les sites suivants :
gnkra.fr ; cra-normandie-seine-eure.fr ; autismeinfoservice.fr.



2 Avril : La journée bleue Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme

A l'occasion de la journée mondiale de sensibilisation à l'autisme le 2 avril, nous sommes invités à afficher un signe de couleur bleue pour marquer notre soutien aux personnes autistes ainsi qu'à leur famille. Ce symbole est un moyen d'attirer l'attention sur des troubles encore mal connus et d'inviter à construire une société ouverte et accueillante.

L'IFCASS participe à la journée bleue :

Des rubans bleus seront disponibles gratuitement au bureau accueil/internat et au CDI.

Exposition sur ce thème dans le couloir internat/vie scolaire.

Présentation de livres, BD et documentations au CDI.

Lire Voir Ecouter :

Bandes dessinées :

Couleur d'asperge. DRAKJA, GERY. Edition Glénat. 2021.

La différence invisible. DACHEZ Julie et Mlle CAROLINE. Edition Delcourt. 2016.

Fictions :

Hors normes. Eric TOLEDANO et Olivier NAKACHE. 2020

Le cerveau d'Hugo. Sophie REVIL, Thomas COUMANS. 2012.

Vidéos :

Les chaussures de Louis : <https://www.youtube.com/watch?>

Le CRA midi-pyrénées vous propose un KIT AUTISME 2025 à téléchargement : <https://www.autisme-ressources-lr.fr/actualites/evenements/271-kit-autisme-2025>